

PROGRAMME 186

RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTINE ALBANEL, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Présentation stratégique du projet annuel de performances	582
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	584
Présentation du programme et des actions	588
Objectifs et indicateurs de performance	593
Justification au premier euro	598
Opérateurs	609
Analyse des coûts du programme et des actions	615

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Benoît PAUMIER

Délégué au développement et aux affaires internationales

Responsable du programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme Recherche culturelle et culture scientifique vise d'une part à promouvoir, auprès du public le plus large, la culture scientifique et technique et, d'autre part, à soutenir l'ensemble des actions de recherche appliquée à la culture et en particulier, celles concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national, afin de conforter la position d'excellence de la France en la matière, dans l'espace européen et international.

Ce programme, qui relève de la politique transversale de la Recherche, repose sur deux grands axes d'action, l'un portant sur la politique de recherche dans le domaine de la culture et l'autre sur la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public.

Premier axe : la politique de recherche au ministère de la culture et de la communication.

La politique de recherche élaborée par le ministère de la culture et de la communication est un élément essentiel permettant la mise en œuvre de ses missions. Par l'enrichissement des connaissances, elle produit des outils d'aide à la décision indispensables à leur réalisation.

Elle vise à :

- contribuer à la progression des connaissances scientifiques dans les domaines de compétence du ministère : archéologie, histoire de l'art, histoire, musicologie, architecture, création artistique, sociologie, ethnologie et économie de la culture ;
- développer les recherches appliquées concernant la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine culturel national ;
- favoriser la création artistique par des recherches dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture et de la musique ;
- contribuer à l'élaboration des politiques culturelles par des recherches en sciences sociales.

Dans le cadre de ce programme, le ministère poursuit l'intégration des recherches aux programmes européens et internationaux, l'amélioration des modes de suivi et d'évaluation des résultats et le développement de l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences de l'Homme et de la société qui constituent le socle des recherches menées au ministère. Ce développement s'appuie également sur les sciences exactes (physique, chimie, géologie, environnement, etc.) et les sciences et technologies de l'information et de la communication, indispensables à la progression des connaissances.

Cette action nécessite une coordination et une mise en cohérence transversale forte tant dans les services centraux que dans les services déconcentrés et les établissements publics en relation avec les instances nationales de la recherche publique.

Elle repose sur le partenariat avec les grands acteurs de la recherche publique et de l'enseignement supérieur. L'accord-cadre avec le CNRS, qui couvre les années 2004-2008, et bénéficie d'un avenant annuel, est au cœur du dispositif permanent d'expertise, de connaissance et de formation par la recherche. Des programmes de recherche ministériels ou interministériels, des conventions pluriannuelles favorisent la structuration des partenaires publics et privés autour de problématiques communes concernant les champs de compétence du ministère.

Trois actions du programme correspondent à cette politique : actions 1, 2 et 4, pilotées par la Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI).

L'action 4 sur les recherches transversales, qui permet de construire et de soutenir des pôles d'excellence scientifique, concerne des acteurs communs aux actions 1 et 2 « recherche en faveur des patrimoines et de la création » tels les unités mixtes de recherche (UMR) et les réseaux de partenaires.

Deuxième axe : la politique de diffusion de la culture scientifique et technique.

Dans le cadre de ce programme, le ministère de la culture et de la communication est chargé d'assurer, en coordination avec le ministère en charge de la Recherche, la diffusion au plus large public des connaissances

scientifiques et techniques, et des enjeux de société liés au développement des sciences et techniques. Cette action, au sein du ministère, est conduite par de grandes institutions nationales de diffusion de la culture scientifique et technique : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte. A travers ces deux opérateurs, le programme a pour ambition de répondre à l'intérêt, aux questions et aux enjeux que soulèvent les sciences et leur évolution de plus en plus rapide, en donnant aux citoyens des informations et des repères largement accessibles, sous des formes diversifiées. Le programme a également pour ambition d'insuffler à travers l'action de ces opérateurs une politique nationale de diffusion de la culture scientifique et technique, touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des relais d'action de la culture scientifique et technique.

Cette partie du programme correspond à l'action 3, « opérateurs de la culture scientifique et technique », pilotée par la DDAI, et regroupe les budgets et les personnels de la Cité des sciences et de l'industrie et du Palais de la découverte.

Les objectifs de performance prioritaires retenus par le ministère de la culture et de la communication traduisent ces axes d'action principaux :

- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international ;
- Participer activement à l'effort de recherche national à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère ;
- Promouvoir auprès du public le plus large la recherche culturelle et la culture scientifique et technique ;
- Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres.

Afin d'atteindre ses objectifs, le ministère de la culture et de la communication s'appuie sur une forte sélectivité, un ciblage fin des aides accordées selon l'évaluation des projets, mais aussi sur le développement de partenariats. Les indicateurs choisis pour illustrer les objectifs ont été déterminés en rapport avec ces leviers d'action.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **OBJECTIF 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international**
 - INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création
- **OBJECTIF 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère**
 - INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche
- **OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique**
 - INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère
 - INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique
 - INDICATEUR 3.3 : Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI
- **OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres**
 - INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2008 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2008 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 590 949			111 590 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	116 921 434	771 067	5 698 448	159 848 690	

2008 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2008	FDC et ADP attendus en 2008
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 955 322	771 067	3 210 716	6 937 105	
02	Recherche en faveur de la création		1 702 317		376 510	2 078 827	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		109 040 949			109 040 949	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	672 846		2 111 222	39 241 809	
Totaux		36 457 741	114 371 434	771 067	5 698 448	157 298 690	

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 151 799	1 112 496	2 857 076	7 121 371	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 151 304		916 608	2 067 912	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		105 221 367			105 221 367	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	763 119		1 997 598	37 033 870	
Totaux		34 273 153	110 287 589	1 112 496	5 771 282	151 444 520	40 000

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2007	Prévisions FDC et ADP 2007
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 149 995	947 662	2 867 739	6 965 396	40 000
02	Recherche en faveur de la création		1 112 673		914 475	2 027 148	
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		104 221 367			104 221 367	
04	Recherches transversales et pilotage du programme	34 273 153	647 034		2 050 422	36 970 609	
Totaux		34 273 153	109 131 069	947 662	5 832 636	150 184 520	40 000

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche en faveur des patrimoines		2 678 120	842 617	2 657 756	6 178 493
02	Recherche en faveur de la création		2 162 927		-36 712	2 126 215
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		96 975 474			96 975 474
04	Recherches transversales et pilotage du programme	32 650 379	355 337	-2	2 231 397	35 237 111
Totaux		32 650 379	102 171 858	842 615	4 852 441	140 517 293

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Recherche en faveur des patrimoines		3 770 623	490 269	2 962 325	7 223 217
02	Recherche en faveur de la création		1 757 990		364 604	2 122 594
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique		98 977 010			98 977 010
04	Recherches transversales et pilotage du programme	32 650 379	519 923		2 169 220	35 339 522
Totaux		32 650 379	105 025 546	490 269	5 496 149	143 662 343

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006	Ouvertes en LFI pour 2007	Demandées pour 2008	Consommés en 2006	Ouverts en LFI pour 2007	Demandés pour 2008
Titre 2. Dépenses de personnel	32 650 379	34 273 153	36 457 741	32 650 379	34 273 153	36 457 741
Rémunérations d'activité	20 635 949	21 719 916	22 559 803	20 635 949	21 719 916	22 559 803
Cotisations et contributions sociales	11 825 726	12 269 192	13 621 267	11 825 726	12 269 192	13 621 267
Prestations sociales et allocations diverses	188 704	284 045	276 671	188 704	284 045	276 671
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	102 171 858	110 287 589	116 921 434	105 025 546	109 131 069	114 371 434
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 527 932	2 783 942	2 497 058	3 030 532	2 665 919	2 497 058
Subventions pour charges de service public	99 643 926	107 503 647	114 424 376	101 995 014	106 465 150	111 874 376
Titre 5. Dépenses d'investissement	842 615	1 112 496	771 067	490 269	947 662	771 067
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	700 422	1 112 496	771 067	398 838	947 662	771 067
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	142 193			91 431		
Titre 6. Dépenses d'intervention	4 852 441	5 771 282	5 698 448	5 496 149	5 832 636	5 698 448
Transferts aux ménages	520 454			716 614		
Transferts aux collectivités territoriales	270 215	2 857 076	3 003 300	240 410	2 867 739	3 003 300
Transferts aux autres collectivités	3 759 760	2 914 206	2 695 148	4 539 125	2 964 897	2 695 148
Appels en garantie	302 012					
Totaux hors FDC et ADP prévus		151 444 520	159 848 690		150 184 520	157 298 690
FDC et ADP prévus		40 000			40 000	
Totaux y.c. FDC et ADP	140 517 293	151 484 520	159 848 690	143 662 343	150 224 520	157 298 690

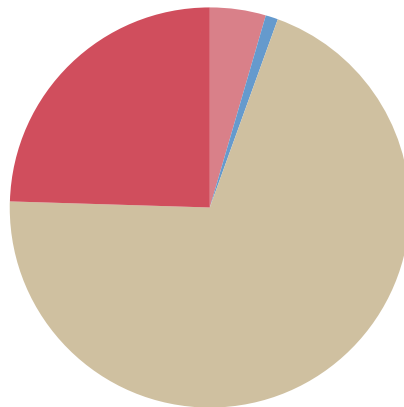
PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS DEMANDÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	6 937 105
02	Recherche en faveur de la création	2 078 827	2 078 827
03	Opérateurs de la culture scientifique et technique	111 590 949	109 040 949
04	Recherches transversales et pilotage du programme	39 241 809	39 241 809
Totaux		159 848 690	157 298 690

Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2008

- Action n°01 (4,34%)
- Action n°02 (1,30%)



- Action n°03 (69,81%)
- Action n°04 (24,55%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La réalisation du programme Recherche culturelle et culture scientifique nécessite une coordination transversale forte de l'action du ministère, tant dans ses services centraux et déconcentrés, que dans les établissements publics et les institutions qui en relèvent. Ce programme regroupe en effet des moyens budgétaires de l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), de la plupart des directions sectorielles du ministère et de la Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI). Le programme intervient en cohérence avec les moyens affectés aux trois programmes de la mission Culture : Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.

Les opérateurs du programme sont constitués de la Cité des Sciences et de l'Industrie ainsi que du Palais de la découverte.

La Délégation au Développement et aux Affaires Internationales (DDAI), créée en 2004, est, entre autres, chargée de la coordination des programmes de recherche notamment à travers l'action de la mission de la recherche et de la technologie, la DDAI pilote les 4 actions du programme.

Le Délégué au développement et aux affaires internationales assume la fonction de responsable du programme.

Chaque DRAC dispose d'un BOP relatif à ce programme « Recherche culturelle et culture scientifique » et les directions centrales émergeant au programme (DDAI, Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA), Direction du Livre et de la Lecture (DLL), Délégation aux Arts Plastiques (DAP), Direction de la musique de la danse du théâtre et des spectacles (DMDTS) et Direction des Musées de France (DMF)), sont, quant à elles, unités opérationnelles d'un BOP central unique.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines
- ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création
- ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique
- ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION n° 01

Recherche en faveur des patrimoines

4,3 %



L'action de recherche en faveur des patrimoines comprend des recherches sur le patrimoine archéologique, le patrimoine ethnologique, le patrimoine immobilier et mobilier, le patrimoine muséographique, le patrimoine archivistique, écrit et oral, l'audiovisuel et le cinéma ainsi que des recherches en conservation et restauration. Elle touche également le domaine des recherches sur les outils et les systèmes d'information.

La recherche scientifique constitue le fondement indispensable à toute politique des patrimoines. Elle permet de faire progresser les connaissances et les méthodes, d'organiser les données descriptives en garantissant la qualité et l'homogénéité sur le territoire, de disposer de moyens techniques performants de datation, d'analyse et d'évaluation des procédés de conservation et de restauration, d'élaborer des instruments de recherche pour les fonds et les collections, de moderniser les outils de stockage, traitement, recherche et diffusion des ressources numérisées, d'éclairer les décisions en étudiant les besoins et usages des utilisateurs.

Ces recherches s'effectuent dans des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale du ministère de la culture et de la communication (laboratoire de recherche des monuments historiques, centre de recherche et de restauration des musées de France, département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines), dans des établissements publics sous tutelle (Bibliothèque nationale de France, musée du Louvre) ou cotutelle (institut national d'histoire de l'art, institut national de recherches archéologiques préventives), dans des groupements d'intérêt public (Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine à Marseille, Arc Nucléart), dans des unités de recherche associant des universités et de grands organismes (CNRS, CEA), dans des services patrimoniaux dépendant de collectivités territoriales. Elles associent des partenaires privés à but non lucratif et peuvent faire appel à des restaurateurs ou à des sociétés prestataires. Elles s'effectuent également dans le cadre de réseaux européens, constitués grâce aux financements mis en place par la commission européenne (VIe PCRD programme-cadre européen de recherche), et dans lesquels les institutions françaises de recherche sur le patrimoine sont bien représentées.

ACTION n° 02

Recherche en faveur de la création

1,3 %



La recherche en faveur de la création s'applique aux processus, à la **pédagogie**, à l'expérimentation de nouveaux outils dans les domaines de la création artistique, de l'art, de l'architecture et de l'urbanisme. Elle vise à nourrir les processus de la création artistique et les méthodes d'enseignement, et s'appuie sur les relations avec les universités qui seront susceptibles de se développer dans le cadre de la réforme LMD. Les recherches menées portent sur **l'impact des œuvres dans la transformation culturelle du cadre de vie**, sur les modes d'apprentissage et d'appropriation de l'art actuel, sur le renouvellement des outils techniques offerts aux créateurs et sur le rôle des artistes dans la société.

Dans le domaine de la recherche musicale, l'adaptation des modèles et prototypes issus de la recherche sous la forme d'outils et d'environnements logiciels joue un rôle important dans l'évolution des processus de création et des pratiques musicales (cf. par exemple les recherches menées à l'IRCAM, institut de recherche et de coordination acoustique / musique).

Dans le domaine du spectacle vivant, les arts de la scène suscitent à la fois des approches transversales (**histoire générale des spectacles, réception critique, étude des cadres de production, etc.**) et des **méthodes spécifiques**, comme par exemple pour la danse. Le développement de nouveaux outils technologiques favorise le développement de nouvelles formes d'écriture, de production et de diffusion (évolution de l'espace scénique avec l'introduction du virtuel et du numérique, formes pluridisciplinaires...).

Dans le domaine des arts plastiques, la recherche permet de construire un corpus de connaissances sur le secteur de l'art contemporain, qui éclaire la formation, la diffusion et l'expertise. Elle associe les écoles supérieures d'art à

d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au niveau national et international, notamment par le soutien, après expertise, de projets de recherche annuels.

La recherche architecturale, urbaine et paysagère se caractérise par un développement significatif de ses coopérations avec les autres composantes de la recherche publique liée à l'aménagement de l'espace. Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, les unités de recherche habilitées et soutenues sont mobilisées dans les secteurs disciplinaires des sciences de l'homme et de la société, des sciences pour l'ingénieur et des sciences et techniques de l'information et de la communication. L'objectif de ces unités de recherche est de se renforcer structurellement, de promouvoir leurs relations avec le tissu universitaire et, dans le cadre de la réforme LMD, d'intensifier leurs productions doctorales.

ACTION n° 03

Opérateurs de la culture scientifique et technique

69,8 %



Cette action présente le rôle des opérateurs de l'État en matière de soutien à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Ce rôle est principalement dévolu à la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI), établissement national à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche.

L'établissement a pour mission de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que les enjeux de société liés à leur évolution ; il participe à leur diffusion en France et à l'étranger.

L'établissement met notamment en œuvre le plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique élaboré par le gouvernement en 2004, dont il est l'un des principaux relais.

La Cité des sciences et de l'industrie développe pour cela une offre large, en accès gratuit ou payant : expositions permanentes et temporaires pour tous les publics y compris les plus jeunes (Cité des enfants), conférences et débats scientifiques, mise à disposition de ressources documentaires via notamment la médiathèque de culture scientifique et le site www.cite-sciences.fr, organisation de spectacles et d'événements comme la fête de la science... Toutes les activités de la Cité s'accompagnent d'une médiation scientifique et culturelle afin de multiplier les chemins d'accès vers la science et de toucher les publics les plus larges.

Ses choix de programmation sont élaborés en concertation avec des équipes d'experts et éclairés par un conseil scientifique de haut niveau. La diversité des sujets abordés et des approches proposées permet de toucher un public varié et renouvelé, dont la satisfaction et les attentes sont suivies et étudiées par un observatoire des publics. L'attention portée aux enjeux et aux débats de société soulevés par les sciences et les techniques lui permet de répondre aux préoccupations des citoyens et de fournir des repères dans un monde de plus en plus structuré par l'évolution rapide des sciences et des techniques.

La Cité développe une action régionale afin de diffuser sur tout le territoire des contenus de culture scientifique et technique, en partenariat avec des partenaires locaux.

Un plan de rénovation de son offre, de son accueil et de son bâtiment permet de préparer l'avenir de cette institution nationale, après 20 ans d'ouverture au public et près de 60 millions de visiteurs. Il doit permettre de conforter le dynamisme retrouvé de sa fréquentation depuis quelques années, tout en préservant et en valorisant le patrimoine de l'État.

Cette démarche est confortée par l'inscription de la plus grande partie des crédits de fonctionnement et d'investissement du Palais de la Découverte, établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, et dont l'activité principale vise à dispenser la connaissance de l'environnement par l'expérimentation des grandes lois qui régissent la science : électrostatique, radioactivité, chimie, astronomie, biologie, mathématiques, physique, sciences de la Terre... Il présente de façon dynamique, notamment à l'attention des jeunes publics, la science fondamentale et contemporaine sous forme d'expériences interactives.

Les deux institutions coordonnent leur action entre elles afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'État en ce domaine.

ACTION n° 04

Recherches transversales et pilotage du programme

24,5 %



Cette action regroupe les recherches transversales interdisciplinaires dans les domaines de compétence du ministère ainsi que des opérations de valorisation des résultats, en particulier dans le champ des sciences sociales sur la culture et les industries culturelles, des nouvelles technologies et de la conservation du patrimoine.

Ces recherches sont menées en étroite partenariat avec la communauté scientifique nationale, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais également dans celui des sciences exactes et des sciences de l'information et de la communication. Elles sont fréquemment effectuées en relation avec d'autres ministères et toujours en étroite collaboration avec des universités et de grands organismes de recherche : Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), Museum d'Histoire Naturelle (MNHN), Institut national des études démographiques (INED)... Des institutions nationales (INSEE...), européennes (EUROSTAT...) et internationales (UNESCO, OEI, OCDE...) contribuent aussi à l'avancée des connaissances.

La structuration de réseaux partenaires s'appuie également sur le lancement de projets interministériels et sur la participation à des programmes européens.

Ces recherches participent à la construction et au soutien de pôles d'excellence répartis sur le territoire national ainsi qu'à la mobilisation d'expertises nationales et internationales. La capacité du ministère à les pérenniser au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) apparaît notamment dans l'accord cadre CNRS/MCC coordonné par la DDAI/MRT.

Les recherches menées dans le cadre de cette action transversale contribuent fortement à la formation des politiques publiques et à l'aide à la décision. C'est le cas en particulier dans les domaines de l'économie, de la sociologie, des statistiques et des dimensions territoriales de la culture. Dans ces domaines, elles participent à l'amélioration des connaissances socio-économiques statistiques et territoriales des phénomènes, en s'attachant aux aspects et perspectives les plus novateurs aux plans méthodologiques et théoriques. Les recherches transversales permettent aussi de dégager et d'explorer des questions relatives aux nouvelles pratiques culturelles, aux industries culturelles, aux besoins en statistiques..., ou de mettre en place des méthodes adaptées : pratiques culturelles des enfants, usages numériques, etc.

Il en est de même dans le champ de l'anthropologie sociale qui porte aussi sur les politiques publiques d'aménagement urbain, de partage des espaces publics et privés ou sur les opérations de re-qualification des territoires et de recompositions identitaires des habitants. Les recherches transversales visent à éclairer au plus près les collectivités locales qui les ont en charge en articulant la dimension nationale de la recherche et la proximité des questions de politiques publiques décentralisées.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

La progression des connaissances scientifiques et techniques dépend étroitement du nombre de programmes de recherche et du nombre d'échanges tant au niveau national qu'international.

Les programmes de recherche visent à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans le domaine du patrimoine, de la création et des sciences sociales et humaines. Leur aboutissement doit se concrétiser par la présentation aux spécialistes des résultats des travaux menés. Le nombre de publications de rang A est, à cet égard, un bon indicateur de la qualité des recherches. La forte sélectivité des programmes, l'incitation à participer à des appels à projets de recherche, à des colloques, à des réseaux et des groupements de recherche, la valorisation de la carrière des agents ayant publié permettront d'influer favorablement sur l'indicateur déterminé en accord avec les autres programmes de la mission recherche et enseignement supérieur. Dans le même temps, il n'est pas souhaitable de rechercher une productivité qui nuirait à la qualité des documents publiés. Les études menées demandent du temps et un investissement fort, la performance réside donc déjà dans le maintien des publications.

INDICATEUR 1.1 : Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Moyenne des publications dans les laboratoires (CRCDG, C2RMF et LRMH)	Nombre	0,9	1,04	1	1	> 1	1,2

Précisions méthodologiques : On entend par publications de rang A celles dont la qualité scientifique est reconnue au niveau international par les pairs du domaine de recherche considéré et qui ont bénéficié d'un comité de lecture.

En 2006, le LRMH Laboratoire de recherche des monuments historiques a ainsi réalisé 18 publications, une quarantaine pour la Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (Archétis), le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), le Centre national de la préhistoire (CNP) et le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) et 36 pour le C2RMF (Centre de recherche et de restauration des musées de France) et 3 pour le CRCDG (Centre de recherche et de conservation des documents graphiques).

Sources des données : La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

Mode de calcul : Le ratio est calculé par rapport au nombre de chercheurs du ministère susceptibles de publier soient les ingénieurs de recherche et les ingénieurs d'études (voire conservateurs généraux et conservateurs) des services ayant été en mesure de renseigner ces données.

OBJECTIF n° 2 : Participer activement à l'effort de recherche nationale et à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

Cet objectif vise à mesurer la qualité de la recherche française à travers les projets partenariaux auxquels elle est en mesure de participer et à travers sa reconnaissance au niveau européen et international. L'atteinte de cet objectif passe par le développement des partenariats et des réseaux nationaux et européens, par la mise en place de conventions avec les organismes nationaux et européens et par la participation à des appels à projets de recherche nationaux et européens. L'un des enjeux stratégiques est de soutenir le développement et la structuration d'équipes de haut niveau scientifique travaillant en partenariat étroit afin qu'elles s'intègrent à la communauté scientifique nationale et internationale par le biais d'unités mixtes de recherche et de groupements de recherche. L'évaluation de leurs activités et résultats de recherche par les instances scientifiquement reconnues (évaluation par les pairs) ainsi que le ciblage volontariste sur des thèmes fédérateurs destinés à renforcer les réseaux de recherche participeront à l'évolution favorable de l'indicateur. Il s'agit toutefois de ne pas pénaliser, par une progression trop forte de la part des projets partenariaux, les autres types de projets.

On décompte, en 2006, 38 unités mixtes de recherche (UMR, UMS), 1 groupement de recherche (GDR), 1 groupement d'intérêt scientifique (GIS), ainsi que 24 conventions particulières (18 conventions sur projet, 3 pour l'hébergement d'unité de recherche et 3 conventions de publications). Il est également important de souligner les efforts faits par les différentes entités pour développer les projets partenariaux : ainsi dans le domaine du patrimoine, le Programme national de recherche sur la connaissance et la conservation des matériaux du patrimoine culturel (PNRC) vise à fédérer les équipes travaillant dans ce domaine et a retenu 5 projets nationaux en 2006. Le laboratoire des monuments historiques (LRMH) a signé en 2006 14 partenariats avec le CNRS ; on citera aussi les 30 actions collectives de recherche (ACR) liant le CNRS et le ministère (DAPA/département de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et des systèmes d'information), programmes de 3 ans qui étaient en cours de réalisation en 2006.

INDICATEUR 2.1 : Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux ou menés en coopération avec des institutions européennes par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche	%	22	25	23	25	> ou = 25	> ou = 25
Moyenne pour les 3 laboratoires de la part des crédits affectés à des projets européens	%	7,5	22,6	8	> ou = 20	> ou = 20	> ou = 20

Précisions méthodologiques :

1^{ère} ligne : Ces crédits concernent principalement les collaborations menées avec le CNRS, avec lequel il existe un accord cadre assurant une évaluation conjointe des résultats par le CNRS et le ministère de la culture et de la communication. Le calcul correspond à la mise en regard des crédits d'intervention de la catégorie 64 destinés à des projets en coopération avec d'autres organismes de recherche par rapport au total des crédits destinés à des projets de recherche sur le programme.

2^{nde} ligne : on rapporte le montant des crédits destinés à des projets de recherche menés par les labos en coopération avec des institutions européennes au montant total des crédits destinés à des projets de recherche menés par les labos.

Sources des données :

La collecte des données est effectuée par les directions sectorielles concernées et coordonnée par la DDAI/MRT.

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

L'accès aux résultats de la recherche culturelle et à la culture scientifique et technique, qui est aujourd'hui indissociable de l'utilisation de supports multimédia et des bases de données associées ou non à des supports traditionnels, se doit de toucher un large éventail de publics. Un ciblage volontariste des aides apportées à la recherche sur les outils et sur la création de sites et de bases de données doit permettre d'augmenter la fréquentation des bases de données et des collections en ligne.

Les opérateurs de la culture scientifique et technique, au premier rang desquels la Cité des Sciences et de l'industrie (CSI), mais également le Palais de la découverte participent également à cette diffusion. La performance de la politique de diffusion de la culture scientifique et technique peut se mesurer à la fois, au plan quantitatif, par le public touché sur tout le territoire, et au plan qualitatif par l'intérêt et le degré de satisfaction suscité par les actions de diffusion de la culture scientifique et technique. Il est à cet égard pertinent de mesurer la fréquentation des sites Internet de diffusion de la culture scientifique et du site de la Cité des sciences où sont proposés des contenus d'une grande qualité, ainsi que la fréquentation physique des opérateurs. Le niveau de satisfaction des publics fréquentant la Cité des sciences et de l'industrie est également un indicateur pertinent de l'intérêt suscité par les activités qui sont offertes et de la qualité des réponses apportées aux attentes des citoyens sur ces questions.

Le ministère constate aujourd'hui une forte augmentation de la fréquentation des sites du ministère, notamment du fait de l'enrichissement des bases d'une attractivité plus grande en raison de la multiplication des images numérisées qui accompagnent les notices. Cette augmentation est cependant asymptotique, l'enrichissement des bases rattrapant en effet les données à y intégrer.

La fréquentation des opérateurs, physique ou virtuelle (connexions aux sites) est elle aussi très satisfaisante et dépend fortement de la programmation des opérateurs, ainsi l'exposition Star Wars (2006), mais surtout Crad'expo (2005) de la CSI ont-elles attiré beaucoup de visiteurs. Des opérations de cette envergure ne pouvant être systématisées. En ce qui concerne la visite virtuelle, la CSI a dépassé ses objectifs de 9%. Cette évolution est le résultat du succès grandissant d'un site riche en contenu et bien conçu. Ce site a en effet fait l'objet d'un remaniement offrant aujourd'hui une meilleure ergonomie et un référencement plus riche du site permettent aux visiteurs d'accéder plus rapidement aux pages les intéressant. Le nombre de pages vues n'est donc plus un indicateur pertinent et a donc été retiré du volet performance du PAP PLF 2008. Cette donnée continuera d'être suivie en interne. Il est important de préciser par ailleurs que sur les visites de plus d'une page il ressort des études, une ouverture moyenne de 10 pages, ce qui démontre que la richesse du site répond bien aux attentes de certains visiteurs.

Les prévisions d'évolution de la fréquentation du site de la CSI se fondent sur une étude menée par l'établissement. En revanche, pour les autres sites et bases de données en ligne du ministère, comme pour le site du Palais de la découverte, l'évolution de la fréquentation virtuelle a fait l'objet d'une homogénéisation par rapport à l'évolution de la fréquentation générale d'Internet constatée ces 2 dernières années (source : Médiamétrie 2007 ; chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006).

Enfin la Cité a connu en 2006 un niveau exceptionnel de satisfaction, qui provient des visiteurs spécialement venus pour voir une exposition sur Explora et en particulier pour Star Wars. Cette augmentation de la satisfaction s'accompagne d'une diminution des attentes d'améliorations de la part des visiteurs sur Explora, telles qu'elles sont exprimées dans les réponses aux questions posées lors de la réalisation de cette enquête.

Pour le Palais de la découverte, les premiers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées.

INDICATEUR 3.1 : Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne du ministère

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Nombre de visites des sites du ministère	nombre en millions	9,02	18,80	10 900	20,5	22,5	26,8
Taux d'évolution du nombre de visites des sites du ministère (pour info)	%	+20	+108	+10	+10,9	+9,3	

Précisions méthodologiques :

En 2007, le premier sous-indicateur (nombre de visites du site du ministère) était exprimé en milliers ce qui explique l'écart important entre la prévision 2007 du PAP 2007 et la prévision actualisée.

Ont été prises en compte les bases suivantes : la base du laboratoire de recherche des monuments historiques (nb de visites en 2006 : 147.105) ; grands sites archéologiques (nb de visites en 2006 : 2.482.896) ; Célébrations nationales (nb de visites en 2006 : 963.860) ; Archidoc (nb de visites en 2006 : 123.349) ; Mérimée (nb de visites en 2006 : 5.479.050) ; Mémoire (nb de visites en 2006 : 3.298.411) ; Palissy (nb de visites en 2006 : 1.902.023) ; Joconde (nb de visites en 2006 : 3.689.039). En raison de modifications techniques, les bases Philidor et RICERCAR (base du centre d'études supérieures de la renaissance à tours) n'ont pas été prises en compte dans les calculs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, le taux d'évolution est affiché exclusivement pour information et ne fait donc pas l'objet d'une cible.

Sources des données : les données sont accessibles sur les sites Mistral, Weblog et httpanalyse. La collecte des données est effectuée par le DSI sous la coordination de la DDAI/MRT.

Source du taux d'évolution : Médiamétrie février 2007 (chiffres repris dans le journal du Net et dans le site gouvernemental), le taux d'évolution de la fréquentation d'Internet (par les internautes de plus de 11 ans sur l'ensemble des sites) a été de +9,3% entre 2004 et 2005 et également de +9,3% entre 2005 et 2006.

Il est à noter que ces chiffres prennent en compte des sites tels que Google, MSN/Windows Live, Orange, Free, Yahoo\$, les PagesJaunes, Microsoft ou e-Bay. Autant de sites dont la fréquentation ne peut évidemment pas se comparer à celle des bases de données et des sites du ministère, souvent réservées à des chercheurs ou à des publics avertis.

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 3.2 : Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
CSI : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	5,830	6,757	6 350	7,000	7,200	> 7,200
CSI : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%	+ 10,3	+ 9	+2,4		-	-
CSI : fréquentation physique	nombre en millions	3,186	3,055	3 000	> 3,000	3,100	3,200
CSI : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%	+ 12,2	- 4,1	+5,1		-	-
Palais de la Découverte : nombre de visites virtuelles	nombre en millions	1,257	1,303		1,424	1,557	1,860
Palais de la Découverte : Taux d'évolution du nombre de visites virtuelles (pour info)	%		+ 3,7			-	-
Palais de la Découverte : fréquentation physique	nombre en millions	0,620	0,625		en hausse	en hausse	en hausse
Palais de la Découverte : taux d'évolution de la fréquentation (pour info)	%		+ 1			-	-

Précisions méthodologiques :

En 2007, les sous-indicateurs, désormais exprimés en millions, étaient exprimés en milliers.

La fréquentation physique 2006 de la CSI prend en compte la fermeture du planétarium pendant environ les 8 premiers mois de l'année, la valeur cible 2008, quant à elle, intègre la réouverture du planétarium ainsi qu'une augmentation de la jauge de la Cité des Enfants. La ré-évaluation des données 2004 a été faite à partir des bases fiabilisées des entrées de cette année. NB, il est nécessaire de prendre en compte la jauge de la Cité qui ne permet pas d'accueillir un nombre illimité de visiteurs.

NB : conformément aux échanges lors de la conférence de performance, les taux d'évolution ne sont affichés que pour information et ne font donc pas l'objet de prévisions.

Sources des données : direction des publics de la CSI et Palais de la découverte pour lequel les 1ers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées

INDICATEUR 3.3 : Taux de satisfaction des visiteurs de la CSI

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite	%	72	77	73,2	> 75	> 75	> 75

Précisions méthodologiques :

On calcule la part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite. Il s'agit d'un indicateur composite élaboré par la Cité permettant de noter tous les aspects d'une visite ; l'enquête est conduite par un observatoire des publics sur des échantillons représentatifs, tout au long de l'année sur tous les espaces de la Cité des sciences.

Sources des données : CSI : direction des publics.

OBJECTIF n° 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

L'augmentation de la fréquentation, la recherche de partenariats via la fondation Villette, pour la CSI les actions de communication, le démarchage d'entreprises pour augmenter la fréquentation du centre des congrès et le nombre de concessions permettront d'influer favorablement sur la part des ressources propres de la CSI.

On constate en 2006 un bon niveau de recettes de billetterie qui s'élèvent à de 9,654 M€. Les billets d'accès aux espaces payants représentent 8,914 M€ et correspondent à une fréquentation de 1 720 000 visiteurs payants.

Les recettes relatives à la location des espaces du Centre des congrès atteignent un très bon niveau, à 4,827 M€. Enfin, les recettes d'investissement sont importantes en 2006, avec 1,673 M€, principalement des recettes de partenariat et de mécénat liées à une politique active dans ce domaine.

Le niveau de subvention, qui a subi une annulation de 2M€ en 2006, contribue aussi à faire progresser le taux relatif de ressources propres.

Pour le Palais de la découverte, les 1ers chiffres apparaissent ici pour les valeurs 2006 et ne permettent donc pas de comparaison avec les années précédentes ou des prévisions chiffrées.

INDICATEUR 4.1 : Part de ressources propres des opérateurs de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision actualisée	2008 Prévision	2010 Cible
CSI	%	21	22,5	20	> 20	> 20	> ou = 22
Palais de la Découverte	%	22	20,5		21,6	22,8	25

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des ressources prises en compte recouvre les ressources non commerciales (billetterie, accueil du public, mécénat, partenariat) ainsi que les ressources commerciales (centre des congrès, concessions produits annexes).

Sources des données : Direction financière de la CSI. Le chiffre 2006 du Palais de la découverte est une estimation sur la base de la DM2 de décembre 2006. Le calcul correspond à la formule suivante : (produits et prestations de services, marchandises + autres produits de gestion courante + produits financiers + produits exceptionnels) / total des ressources

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 Recherche en faveur des patrimoines		6 937 105	6 937 105		6 937 105	6 937 105
02 Recherche en faveur de la création		2 078 827	2 078 827		2 078 827	2 078 827
03 Opérateurs de la culture scientifique et technique		111 590 949	111 590 949		109 040 949	109 040 949
04 Recherches transversales et pilotage du programme	36 457 741	2 784 068	39 241 809	36 457 741	2 784 068	39 241 809
Totaux	36 457 741	123 390 949	159 848 690	36 457 741	120 840 949	157 298 690

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Crédits
	Exécution 2006	Plafond autorisé pour 2007	Demandés pour 2008	Variation 2008 / 2007	Demandés pour 2008 (y.c. charges sociales)
Filière administrative		19	30	+11	1 042 923
Filière scientifique	605	588	579	-9	35 414 818
Totaux	605	607	609	+2	36 457 741

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Rémunérations d'activité	22 559 803	22 559 803
Cotisations et contributions sociales	13 621 267	13 621 267
Prestations sociales et allocations diverses	276 671	276 671

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

Le plafond d'emplois du programme s'établit en 2008 à 609 ETPT soit une augmentation de 2 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé en 2007. Cette évolution s'explique par :

- une correction technique au regard de l'exécution 2006 à hauteur de - 6 ETPT pour le programme.
- un transfert entre programmes portant sur +13 ETPT imputés en 2007 sur l'action « Fonctions de soutien du ministère » du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui sont réimputés en 2008 sur le programme « Recherche culturelle et culture scientifique ».
- l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2007 à hauteur de - 2 ETPT pour le programme.
- le schéma d'emplois 2008, qui prévoit la suppression de 5 ETP au 1er juillet 2008 pour le programme au titre du non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, soit - 3 ETPT.

Les 30 ETPT relevant de la filière administrative sont pour l'essentiel des contractuels recrutés sur la base de l'article 6 de la loi de 1984.

Coûts annuels par filière d'emploi (en euros) :

Les coûts moyens comprennent les éléments suivants :

- la rémunération indiciaire
- les primes et indemnités
- les charges sociales, hors contributions au CAS pensions

Filières	Entrants	Sortants	Moyens
Filière administrative	21 154	28 780	25 147
Filière scientifique	43 335	47 659	42 647

NB : La structuration des effectifs par filière d'emploi agrège des catégories statutaires très différentes (A+, A, B et contractuels). Les coûts moyens sont en réalité des coûts composites.

Hypothèses de flux (en ETP) :

Les données qui suivent doivent être prises avec précaution en raison de la marge d'erreur inhérente à ce type de prévisions, compte tenu du faible niveau des effectifs du programme.

Le rapprochement entre les coûts entrants, sortants et coûts moyens doit donc être fait avec prudence.

En effet, le périmètre restreint des effectifs concernés et l'absence d'homogénéité de la répartition par corps au sein des flux permettent d'expliquer une évolution atypique des coûts d'emploi d'une année sur l'autre, et, pour certaines filières, que des coûts entrants soient supérieurs aux coûts moyens ou sortants.

Hypothèses de sorties

1 départ définitif (fin de contrat) est prévu pour la filière administrative à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen du sortant est de 28 780 €.

18 départs sont prévus pour la filière scientifique, dont 16 départs définitifs (14 au titre des départs à la retraite et 2 pour d'autres motifs) à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des sortants est de 47 659 €.

Hypothèses d'entrées

1 entrée par recrutement externe est prévue pour la filière administrative, à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen de l'entrant est de 21 154 €.

13 entrées sont prévues pour la filière scientifique, dont 9 recrutements externes (concours, contractuels recrutés sur la base de l'article 4 de la loi de 1984, accueils en détachement) et 4 autres entrées (réintégrations de détachement, de disponibilité ou de congé de longue durée), à la date moyenne du 1er juillet. Le coût moyen des entrants est de 43 335 €.

Autres effets de structure

Le GVT positif est estimé à 1,72% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une progression de la masse salariale de 0,42 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

Le GVT négatif est estimé à -0,69% (le taux moyen du ministère a été utilisé pour tous les programmes), ce qui représente une réduction de la masse salariale de -0,17 M€ (hors crédits destinés au CAS pensions).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
04	Recherches transversales et pilotage du programme	609
Total		609

Tous les agents du ministère de la culture et de la communication appartenant à des corps de recherche, ainsi que les contractuels « recherche », sont rattachés au programme, indépendamment de leurs fonctions.

Par convention et compte tenu du faible niveau des effectifs, tous les emplois du programme ont été regroupés sur l'action 04 « Recherches transversales et pilotage du programme ».

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	Effectifs gérants (1)	Effectifs gérés (2)	Ratio (1) / (2)
Effectifs intégralement gérés	189	6 730	2,81%
Effectifs gérés partiellement	258	5 696	4,53%

Du fait de la taille relativement réduite du ministère de la culture et de la faiblesse des effectifs des corps gérés, la gestion des ressources humaines reste largement centralisée pour les actes individuels. Elle l'est nécessairement pour les actes collectifs conduisant à une appréciation des mérites respectifs des agents.

Compte tenu de cette gestion mutualisée, il a été choisi de ne pas distinguer ces indicateurs en fonction des programmes.

La comptabilisation des effectifs a été effectuée en personnes physiques.

Il faut noter que les ratios présentés ci dessus ne recouvrent pas l'intégralité des effectifs gérés puisqu'il existe des effectifs hors plafond : environ 140 agents sont gérés pour d'autres ministères (défense, justice, affaires étrangères et éducation nationale) et environ 410 agents sont en congés de longue durée, en congés de fin d'activité, etc. Par ailleurs, les personnels titulaires, dont les emplois ont été transférés sur les budgets du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France et sont désormais hors plafond d'emplois ministériel, sont rémunérés par ces établissements mais relèvent toujours du ministère pour leur gestion statutaire.

(1) Effectifs gérants

La première ligne recouvre la fonction RH exercée au sein du service du personnel et de l'action sociale (SPAS). Celle ci déborde largement les effectifs intégralement gérés, puisqu'elle vaut également pour tous les actes collectifs ainsi que plus largement pour toutes les questions de gestion des ressources humaines intéressant le périmètre du ministère et de ses opérateurs.

La seconde ligne recouvre les agents traitant des fonctions RH dans les autres administrations centrales ainsi que dans les DRAC et les EPA, et doivent être pris avec précaution, ces agents pouvant assumer d'autres fonctions administratives.

(2) Effectifs gérés

- sont considérés comme intégralement gérés les agents (y compris les agents vacataires) dont l'ensemble de la gestion administrative et la paye sont réalisés au niveau central ;
- sont considérés comme partiellement gérés les agents rémunérés par d'autres points de paye (DRAC, certains établissements publics), ainsi que les agents du ministère de l'équipement en fonction au ministère de la culture (346 agents).

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Mesures générales

Le PLF 2008 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur du point fonction publique de 54,4113 € au 1er janvier 2008. L'impact en 2008 de la hausse du point fonction publique intervenue le 1er février 2007 (+0,8%) est de 0,02 M€ hors CAS pensions au titre de l'extension en année pleine.

Principales mesures catégorielles

Une enveloppe de 0,14 M€ hors CAS pensions est prévue au titre des mesures catégorielles et concerne essentiellement les personnels de recherche.

Les mesures de revalorisation indemnitaire initiées en 2007 en faveur des 4 corps de la filière recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) seront poursuivies en 2008.

■ CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS EMPLOYEURS ; PRESTATIONS ET ACTION SOCIALES

Le montant de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement est de 0,09 M€ en 2008 compte tenu de l'achèvement de l'alignement sur les taux du secteur privé (taux de 0,5%, dont 0,1% pour la rémunération sous plafond de la sécurité sociale et 0,4% pour la rémunération déplafonnée).

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale des pensions est de 9,98 M€ , dont 9,93 M€ au titre des fonctionnaires civils (taux 55,71%) et 0,05 M€ au titre des allocations temporaires d'invalidité (taux 0,31%).

Un montant de 0,28 M€ est prévu au titre des prestations sociales hors famille, qui recouvrent notamment les indemnités de chômage, les congés de longue durée et les congés de fin d'activité.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE LFI 2007 + reports 2006 vers 2007		CP LFI 2007 + reports 2006 vers 2007			
(1)		(2)			
152 292 277		150 303 689			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE demandées pour 2008	CP demandés sur AE antérieures à 2008 *	CP demandés sur AE nouvelles en 2008	Total des CP demandés pour 2008	Prévision du solde des engagements non couverts par des CP au 31/12/2008
(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)
147 684 631	159 848 690	2 383 333	154 915 357	157 298 690	4 940 000
					Estimation des CP 2009 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(9)
					3 940 000
					Estimation des CP 2010 sur engagements non couverts au 31/12/2008
					(10)
					1 000 000
					Estimation du montant maximal de CP nécessaires après 2010 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2008 **
					(11) = (8) - (9) - (10)
					0

* Cette case n'a pas vocation à correspondre à un calcul théorique de la tranche des CP 2008 pouvant couvrir les engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2007.

** Ces données constituent un calcul arithmétique maximal ne prenant pas en compte les désengagements de crédits rendus nécessaires en gestion.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Recherche en faveur des patrimoines

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		6 937 105	6 937 105
Crédits de paiement		6 937 105	6 937 105

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 850 024	1 850 024
Subventions pour charges de service public	1 105 298	1 105 298

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à la BPI inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur l'action 4 catégorie 32 au PLF 2008.

Par ailleurs, la subvention versée au CICRP inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur cette même action en catégorie 64.

Enfin, en 2008, les crédits de la Direction des Archives de France ont intégralement été budgétés en catégorie 31.

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement sont dédiés aux moyens des services centraux (directions des archives, de l'architecture et du patrimoine et des musées de France), des services déconcentrés et des services à compétence nationale qui en dépendent : laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), centre de recherche des musées de France (C2RMF), département des recherches subaquatiques et sous-marines (DRASSM).

	AE	CP
LRMH -Laboratoire de recherche des Monuments historiques - études et recherches scientifiques sur les œuvres du patrimoine monumental et mobilier en vue de leur conservation et de leur restauration	0,65	0,65
C2RMF - centre de recherche des musées de France - analyses scientifiques des œuvres du patrimoine des musées de France en vue de leur conservation et de leur restauration	0,48	0,48
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,47	0,47
Crédits de fonctionnement des services déconcentrés dans le domaine du patrimoine	0,15	0,15
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,02	0,02
DAF : archives - programmes de recherche concernant les outils numériques pour la mise à disposition des fonds	0,05	0,05
Crédits de fonctionnement du service central des archives	0,03	0,03
TOTAL	1,85	1,85

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives - soutien aux activités de recherche : actions collectives de recherche (31 projets), projets collectifs de recherche (60) et participation aux UMR.	0,53	0,53
BNF - Bibliothèque nationale de France - soutien aux programmes de recherche inscrits dans le plan triennal (16 projets)	0,12	0,12
INHA - Institut national d'histoire de l'art : réalisation des programmes de recherche concernant l'histoire de l'art, les archives de l'archéologie, l'histoire du goût, l'histoire de l'architecture, la mise en place d'outils de recherche et la valorisation des travaux (publications, expositions, outils numériques)	0,32	0,32
Musée du Louvre - soutien aux opérations de fouilles à Saqqara	0,05	0,05
RMN - Réunion des musées nationaux - publications des catalogues scientifiques	0,09	0,09
TOTAL	1,11	1,11

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	771 067	771 067

Les opérations d'investissement se répartissent entre l'achat d'équipement (matériel d'analyse et de datation des matériaux culturels) et le financement d'études pour les services des directions sectorielles menant des recherches dans les domaines du patrimoine archéologique, du patrimoine muséographique, du patrimoine archivistique et de la conservation-restauration : directions de l'architecture et du patrimoine (DAPA) et la direction des musées de France (DMF).

	AE	CP
DAPA - DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,06	0,06
DAPA - Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,40	0,40
DAPA - LRMH - Laboratoire de recherche des Monuments historiques : développement des méthodes d'analyse et de caractérisation du patrimoine - achat d'un système automatisé d'absorption-désorption	0,17	0,17
DMF - C2RMF : développement et amélioration des méthodes non destructives d'analyse du patrimoine	0,15	0,15
TOTAL crédits d'investissement	0,78	0,78

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux collectivités territoriales	3 003 300	3 003 300
Transferts aux autres collectivités	207 416	207 416

Les crédits d'interventions participent aux recherches des services de la direction de l'architecture et du patrimoine : services centraux et déconcentrés dans les domaines de l'inventaire et de l'ethnologie. Ils soutiennent également les actions menées pour la préservation et l'étude des sites archéologiques menacés ainsi que le développement des fouilles programmées.

Transferts aux collectivités locales :

	AE	CP
Sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information (ARCHETIS)	0,46	0,46
DRASSM - département des recherches subaquatiques et sous-marines (archéologie)	0,48	0,48
Archéologie en DRAC : soutien aux fouilles archéologiques programmées réalisées en partenariat avec les autres organismes de recherche (CNRS, universités...). Le coût moyen de ces opérations va de 2.000 à 20.000 €. le nombre moyen d'opérations menées annuellement est, selon la taille de la DRAC, de 15, 25 ou 55.	2,06	2,06
TOTAL	3,00	3,00

Transferts aux autres collectivités :

	AE	CP
CICRP - Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (Marseille) - Soutien aux programmes conduits par le laboratoire de recherche du centre	0,21	0,21
TOTAL	0,21	0,21

ACTION n° 02 : Recherche en faveur de la création

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		2 078 827	2 078 827
Crédits de paiement		2 078 827	2 078 827

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	1 702 317	1 702 317

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à l'IRCAM inscrite jusque là sur l'action 2 en catégorie 64 a fait l'objet d'un transfert en catégorie 32 de cette même action au PLF 2008.

Par ailleurs, les crédits relatifs à la valorisation et à la publication de la recherche inscrits jusque là sur l'action 2 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert en catégorie 64 au PLF 2008.

	AE	CP
DAPA - Ecoles nationales supérieures d'architecture : soutien aux programmes des unités de recherche des 20 établissements, en lien avec la politique doctorale mise en place par le décret LMD : financement des appels à projets des programmes de recherche	0,96	0,96
DAP - Ecoles d'art	0,02	0,02
IRCAM : Institut de Recherche et Coordination Acoustique-Musique	0,72	0,72
TOTAL	1,7	1,7

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	376 510	376 510

	AE	CP
DAP : appels à projets annuels dans le domaine de l'art contemporain	0,1	0,1
DMDTS : soutien aux laboratoires de recherche sur la création musicale (Institut national polytechnique de Grenoble, laboratoire SCRIME) et sur le spectacle	0,15	0,15
DAPA : valorisation et publication de la recherche	0,13	0,13
TOTAL	0,38	0,38

ACTION n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement		111 590 949	111 590 949
Crédits de paiement		109 040 949	109 040 949

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	111 590 949	109 040 949

Deux opérateurs émergent sur cette action : la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Cité des sciences et de l'industrie :

	AE	CP
Fonctionnement	82 445 000	82 445 000
Investissement	11 295 000	10 335 000
Total	93 740 000	92 780 000

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

Palais de la découverte :

	AE	CP
Fonctionnement	14 160 949	14 160 949
Investissement	3 690 000	2 100 000
Total	17 850 949	16 260 949

Au PLF 2008, 944 000 € en AE=CP sont transférés depuis le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » de la MIREs afin de consolider la subvention de fonctionnement du Palais de la Découverte.

Pour le détail de cet opérateur se reporter à la partie « opérateurs ».

ACTION n° 04 : Recherches transversales et pilotage du programme

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	36 457 741	2 784 068	39 241 809
Crédits de paiement	36 457 741	2 784 068	39 241 809

EFFECTIFS

Numéro et intitulé de l'action	ETPT	Filière administrative	Filière technique et enseignement	Filière surveillance	Filière scientifique
04 Recherches transversales et pilotage du programme	609	30			579
Part sur les effectifs du programme / de la filière	100,0%	4,9%			95,1%

Ces effectifs recouvrent les personnels des 4 corps de recherche (ingénieurs de recherche, ingénieurs d'étude, assistants ingénieurs, techniciens de recherche) et les contractuels « recherche ». Ils sont affectés pour un tiers dans les directions d'administration centrale et leurs services à compétence nationale (principalement à la direction des musées de France, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la délégation au développement et aux affaires internationales). Les deux tiers des effectifs servent dans les services déconcentrés, principalement au sein des conservations régionales des monuments historiques, et de façon croissante dans les écoles du ministère.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	647 034	647 034
Subventions pour charges de service public	25 812	25 812

Conformément à la nature des crédits et à l'exécution 2006, la subvention versée à la BPI inscrite jusque là sur l'action 1 en catégorie 32 a fait l'objet d'un transfert sur l'action 4 catégorie 32 au PLF 2008.

Les subventions pour charges de service public :

	AE	CP
BPI - Bibliothèque publique d'information - soutien au programme de recherches sociologiques sur la lecture	0,03	0,03

Les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel :

Les crédits de fonctionnement de l'action 4 sont dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) et de la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloques, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des collections numérisées (Patrimoine numérique).

	AE	CP
DDAI : réalisation et valorisation de recherches sur la socio-économie de la culture et les industries culturelles. Publications papier et sur support électronique des résultats de la recherche. Valorisation en ligne de la recherche (sites professionnels et grands publics)	0,65	0,65

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	2 111 222	2 111 222

Les crédits d'intervention de l'action 4 sont en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la culture et de la communication (recherches sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherches sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre des programmes de recherche propre aux besoins de la recherche culturelle à moyen termes (4 ans) ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens. Des crédits seront aussi consacrés aux investissements du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) à hauteur de 105 823 € en AE=CP.

	AE	CP
Accord cadre CNRS/MCC : cet accord a été signé en 2003 pour une période de 4 ans. En 2006, il permet de soutenir 36 unités mixtes de recherche et 27 programmes sur convention, associant équipes du ministère de la culture et de la communication et CNRS	1,00	1,00
Autres structures de recherche : établissements publics, universités, grandes écoles... Projets européens, développement des technologies de l'information et de la communication adaptées au patrimoine culturel, recherches socio-économiques, programmes nationaux de recherche sur la conservation et la restauration du patrimoine...	1,11	1,11
TOTAL	2,11	2,11

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DESTINÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	99 643 926	101 995 014	107 503 647	106 465 150	114 424 376	111 874 376
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux	99 643 926	101 995 014	107 503 647	106 465 150	114 424 376	111 874 376

Les subventions pour charges de service public regroupent principalement les dotations en faveur de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Prévision 2008
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	605	607	609
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	49	50	50
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	1 150	1 161	1 161

Les emplois de la CSI rémunérés par l'Etat sont des mises à disposition rattachées au ministère de l'éducation nationale.

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
CSI - Cité des sciences et de l'industrie	49	926			50	937		
Palais de la découverte		224				224		
Totaux	49	1 150			50	1 161		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

Missions

Les missions fondamentales de la Cité des sciences et de l'industrie s'articulent autour de deux axes :

- **la diffusion scientifique** : la Cité entreprend de rendre accessible à tous les publics les savoirs scientifiques, techniques et industriels, ainsi que de présenter les enjeux de société liés à leurs évolutions. Elle développe une offre diversifiée d'expositions permanentes et temporaires pour tous les publics, des conférences et des débats scientifiques, la mise à disposition de ressources documentaires, notamment à travers la médiathèque et la Cité des métiers, une programmation cinéma 3D et grand écran (à la Géode, dont elle est l'actionnaire majoritaire) et l'organisation de spectacles et d'évènements culturels nationaux, tels que la fête de la science. La Cité participe activement, à travers son Plan d'action régionale, à la diffusion sur l'ensemble du territoire national d'une offre étendue de produits muséologiques de qualité. La Cité est aussi active à l'international (édition scientifique, partenariat avec TV5, soutien à la francophonie...)

- **la médiation scientifique** : toutes ces activités sont accompagnées par des animations confiées à des médiateurs scientifiques dans les espaces, et complétées par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou d'accompagnement à la visite. La Cité contribue également à la diffusion de la culture scientifique et technique par son activité de co-édition d'ouvrages de vulgarisation.

Action de rattachement

La Cité des sciences est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs). A ce titre elle concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique. Par ailleurs, la Cité des sciences participe également à l'objectif de développement d'un accès équitable à la culture à travers l'action 4 « action en faveur des publics spécifiques » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » de la mission Culture.

État de la contractualisation

Etablissement public national à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère de la culture et de la communication (DDAI) et du ministère en charge de la recherche, la Cité des Sciences a signé le 1er novembre 2006 un contrat de performance pour les années 2006-2008 qui s'articule autour de trois grands axes stratégiques :

- 1- Rester à la pointe de l'offre de culture scientifique et technique en travaillant, d'une part sur la qualité de l'offre en l'enrichissant de médiation et d'animation, et, d'autre part, sur son renouvellement en actualisant les surfaces d'exposition
- 2- Accueillir un public plus large et plus nombreux en développant l'attractivité de son offre et son accessibilité à tous les publics et notamment les plus éloignés de la culture et des sciences.
- 3- Rechercher la performance économique et sociale en augmentant la part de ressources propres et la compétence de ses salariés.

Présentation budgétaire et justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 48.5% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 937 ETPT. Les crédits de fonctionnement sont concentrés sur l'entretien et l'exploitation du bâtiment (37,5%) et sur les offres culturelles (production d'expositions) et l'accueil du public (33,1%), alors que la masse salariale est principalement affectée à l'offre culturelle. En matière d'investissement, 90% du budget sont consacrés à l'offre culturelle (expositions en particulier), à l'accueil du public et à l'entretien du bâtiment.

Hors subventions, les ressources de la CSI représentent 19,6 M€, soit 19% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 7,6 M€ soit 40% des ressources propres de la CSI. Les locations d'espaces et les autres services apportent 6,2 M€ soit 32% des ressources propres, le reste de ressources propres provient des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2007 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	48,5%
Part de la subvention de l'État dans les charges du cdr	81,5%
Coût d'un jour de fonctionnement	271 957 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'État	32%

Perspectives 2008

Quatrième établissement public culturel le plus fréquenté de France après le Louvre, Versailles et Pompidou, la Cité a reçu en 2006, 3 millions de visiteurs (dont 1,7 million de payants) ce qui constitue son second record historique de fréquentation après l'année 2005. En 2008, la Cité va mettre en place un projet volontariste d'amélioration des modalités d'accueil des visiteurs, facteur-clé de son attractivité, de l'augmentation de sa fréquentation et de la fidélisation de nouveaux publics. Il visera principalement à renforcer la lisibilité de l'offre par la construction de parcours de visite et à optimiser l'exploitation et la gestion des fonctions d'accueil. Par ailleurs, la Cité engagera dans la continuité de ce qui a été fait en 2007 le renouvellement de son offre permanente avec la rénovation de la Cité des enfants (5-12 ans) et la restructuration progressive des espaces d'exposition permanente (Grand récit de l'Univers et observatoire des innovations).

Enfin, après avoir signé en 2007 la convention d'occupation temporaire de la 4ème travée du bâtiment avec l'opérateur privé « Apsys », les travaux d'aménagement devraient commencer en 2008. Cet espace, resté inoccupé depuis l'inauguration du site, accueillera un pôle de commerces et de loisirs culturels grand public sur le thème de la convergence numérique et du cinéma. L'ouverture est prévue pour 2012.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780
Subventions pour charges de service public	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780
Totaux	86 999	88 957	90 312	89 312	93 740	92 780

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
90 075	3 873		18 756	112 704

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Offres culturelles	19 992	8 538	7 030	35 560
Accueil du public	9 975	7 350	5 947	23 272
Diffusion nationale et internationale	3 709	2 079	95	5 883
Activités commerciales	1 434	2 048	855	4 337
Bâtiment et installations techniques	8 296	17 993	4 465	30 754
Fonctions support	6 573	9 918	608	17 099
Totaux	49 979	47 926	19 000	116 905

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007		Prévision 2008
		Titulaires	Contractuels	
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	925,6	3	934	937
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	48,8	50		50
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le ou les programmes de rattachement : éducation nationale)</i>	49	50		50
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>				

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. S'agissant des autres emplois en fonction dans l'opérateur, il s'agit de mises à disposition rattachées au ministère de l'éducation nationale.

PALAIS DE LA DÉCOUVERTE

Missions

La mission fondamentale du Palais de la découverte est de participer à la formation culturelle de toutes les catégories de la population dans le domaine des sciences et de leurs applications. Son activité se décline en quatre axes :

- **la diffusion** de la culture scientifique, par une approche singulière mettant le public en contact avec les sciences fondamentales, grâce à de véritables expériences scientifiques et des phénomènes réels mis en scène par une médiation humaine ;
- **la production** d'événements à vocation scientifique tels que la fête de la science qui se décline sur tout le territoire national ;
- **l'édition** scientifique, à travers la revue « découverte » qui constitue un important support d'information et de vulgarisation scientifique ainsi que par l'édition de documents pédagogiques de préparation ou accompagnement à la visite ;
- **la formation** scientifique initiale et continue, par l'organisation d'exposés à destination des groupes scolaires et par la formation d'enseignants en IUFM.

Action de rattachement

Le Palais de la découverte est rattachée à l'action 3 « opérateur de la culture scientifique et technique » du programme 186 « recherche culturelle et culture scientifique » de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs). A ce titre, il concourt à l'objectif n°3 relatif à la promotion, auprès du public le plus large, de la recherche culturelle et de la culture scientifique et technique.

Nature des liens avec l'opérateur / orientations stratégiques

Etablissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministère en charge de la recherche, le Palais de la découverte présente la particularité d'être positionné dans un programme budgétaire dont la responsabilité est confiée à un acteur différent de son ministère de tutelle. Cette particularité devrait s'effacer à l'avenir. En revanche, la mission d'inspection tripartite conduite en 2006, relative au développement pluriannuel du Palais, proposait comme axe de développement:

- une nouvelle gouvernance plus responsabilisante avec une transformation du statut de l'établissement en EPIC et une implication du ministère de la culture et de la direction du budget en tant qu'administration de tutelle ;
- une réorganisation de l'établissement tournée d'avantage vers le public. Elle comprendrait les trois segments d'activité suivants (expositions et médiations, édition et événementiel scientifiques, formation) ;
- une rénovation de la muséographie afin de rationaliser l'utilisation des espaces et de moderniser l'ensemble des installations permanentes.

Ces propositions méritent d'être approfondies.

Présentation du budget / Justification au 1er euro

Comme le montre le tableau ci-dessous, la masse salariale représente 53,3% du budget. Cette dépense correspond à un nombre d'emplois de 224 ETPT.

Hors subventions, les ressources du Palais représentent 3,16 M€, soit 16,7% du total des produits. Le principal poste de ressources propres provient de recettes de billetterie pour 2,6 M€ soit 85,4% des ressources propres du Palais. Les

recettes de partenariats apportent 0,33 M€ soit 10% des ressources propres, le reste de ressources propres soit 0,2 M€ proviennent des recettes de location d'espace et des produits financiers, d'activités annexes et de gestion courante.

Indicateurs	2007 (BP)
Part des charges du personnel /dépenses du compte de résultat	53,3%
Part de la subvention de l'Etat dans les charges du cdr	79,6%
Coût d'un jour de fonctionnement	52 220 €
Part de l'investissement pris en charge par la subvention de l'Etat	87%

Les 2 M€ de subvention versés par le ministère de la culture au titre des travaux de 1ère sécurité sont réintégrés dans la partie investissement.

Perspectives 2008

Le Palais de la Découverte poursuivra les travaux de sécurité menés en 2007. L'année 2008 marquera également l'installation de l'Académie des technologies dans les locaux du Palais.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		PLF 2008	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 03 : Opérateurs de la culture scientifique et technique	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261
Subventions pour charges de service public	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261
Totaux	13 629	13 629	14 817	14 817	17 851	16 261

BUDGET PRÉVISIONNEL 2007 DE L'OPÉRATEUR

Ressources de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
15 410	335		3 161	18 906

La différence entre le financement de l'état et la subvention inscrite dans les comptes s'explique par des subventions du ministère de la recherche versée par projet à hauteur de 0,203 M€ et par 0,390 M€ de dégel 2006 non consommé en 2006.

Dépenses de l'opérateur

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
10 192	8 606	305	19 103

Le décalage entre les ressources et les dépenses de l'opérateur s'explique par le déficit de 200 K€ affiché au budget. Les dépenses sont présentées hors dotation aux amortissements (0,305 M€)

Recherche culturelle et culture scientifique

Programme n° 186 | OPÉRATEURS

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Prévision 2007	Prévisions 2008
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	223,9	224	224
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0

Le nombre d'emplois indiqué correspond aux emplois permanents et non permanents en équivalent temps plein travaillé. Pour information, ces effectifs comprennent les agents titulaires du ministère de l'éducation nationale (158,3 en 2006 et 165,3 en 2007) dont les postes budgétaires ont été transférés sur le budget de l'établissement.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

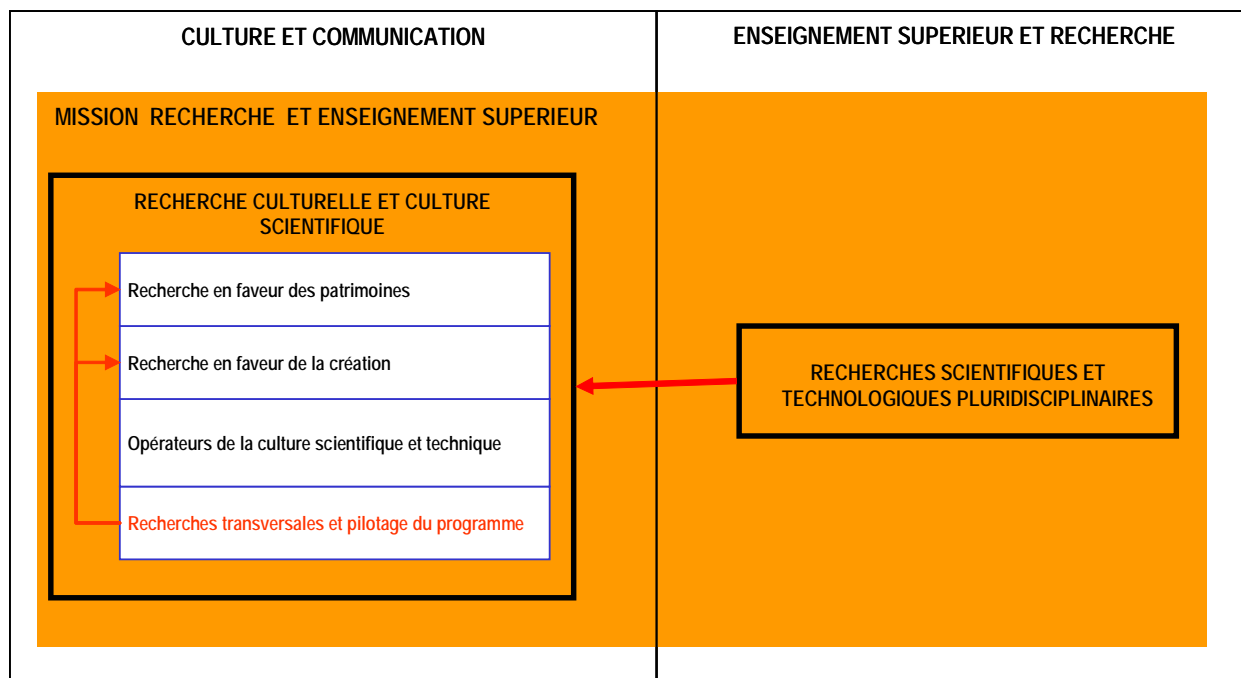
Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits (comprenant autant que de besoin les évaluations de fonds de concours et attributions de produits) des actions de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche pragmatique adoptée pour les projets de loi de finances précédents, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers, est reconduite et approfondie. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

Intitulé de l'action	PLF 2008 crédits directs (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		PLF 2008 après ventilation (y.c. FDC et ADP)	LFI 2007 après ventilation (y.c. FDC et ADP)
		au sein du programme	entre programmes		
Recherche en faveur des patrimoines	6 937 105	+30 199 460	+3 103 810	+40 240 375	+35 824 070
Recherche en faveur de la création	2 078 827	+9 042 349	+948 980	+12 070 156	+10 414 283
Opérateurs de la culture scientifique et technique	109 040 949		+14 513 015	+123 553 964	+111 412 367
Recherches transversales et pilotage du programme	39 241 809	-39 241 809		0	0
Totaux	157 298 690	0	+18 565 805	175 864 495	157 650 720

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-18 565 805
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-18 565 805

OBSERVATIONS

JUSTIFICATIONS DES DÉVERSEMENTS INTERNES

L'action « Recherches transversales et pilotage du programme » est une action transversale et majoritairement dédiée aux recherches en matière de patrimoines et de création, elle comprend en effet :

- les crédits de rémunération des personnels de recherche non susceptibles d'être directement rattachés à une action donnée ainsi que des personnels de recherche en poste dans les directions régionales des affaires culturelles,
- des crédits de soutien aux recherches interdisciplinaires dans le domaine de la connaissance et de la conservation du patrimoine culturel,
- des crédits de soutien aux recherches et études en sciences sociales sur la culture et les industries culturelles ;
- des crédits de soutien aux pôles publics d'excellence scientifique répartis sur le territoire ;
- des crédits de soutien aux recherches territorialisées dans le cadre du programme interministériel « Apprentissages, transmission et créativité de la ville et dans la ville » ;
- des crédits de soutien aux recherches sur les systèmes d'informations culturelles numériques ;
- des crédits pour la valorisation des travaux de la recherche.

A ce titre et afin de mieux évaluer l'effort de recherche du ministère dans les domaines du patrimoine et de la création, cette action est donc déversée sur l'action « recherche en faveur du patrimoine » et sur l'action « recherche en faveur de la création ».

Nature des crédits déversés :

Les crédits de l'action « recherches transversales et pilotage du programme » du programme Recherche culturelle et culture scientifique se répartissent comme suit :

- 1 - Les crédits de personnels des services déconcentrés chargés de la recherche et des services centraux dont l'activité est exclusivement liée au pilotage du présent programme et aux recherches transversales.
- 2 - Les crédits de fonctionnement dédiés aux moyens du département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) ainsi qu'à la mission de la recherche et de la technologie (MRT) de la délégation au développement et aux affaires internationales.

La diffusion des résultats de la recherche culturelle est aussi soutenue par ces crédits : colloque, publications, site Web, bases de données pour un public spécialisé et un large public, catalogue des fonds numérisés.

3 - Les crédits d'intervention en grande partie réservés aux programmes de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère (recherche sur les patrimoines, recherches dans le domaine de la création, recherche sur les outils en lien avec la numérisation, recherches en socio-économie de la culture) au sein des unités mixtes de recherche de l'accord cadre CNRS / MCC, dans des universités, des grandes écoles, dans des établissements publics et des associations. Ils soutiennent également les projets retenus dans le cadre d'appels à projets de recherche ainsi que les programmes réalisés avec des partenaires européens.

Modalités de ventilation :

L'action « Recherches transversales et pilotage du programme » a été répartie entre les actions « Recherche en faveur des patrimoines » et « Recherche en faveur de la création » au prorata du coût direct de ces actions l'une par rapport à l'autre.

JUSTIFICATION DES DÉVERSEMENTS EXTERNES

Nature des crédits déversés :

Une partie des crédits du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » se déverse sur les actions du programme « Recherche culturelle et culture scientifique ». En effet, le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » résulte de la fusion, opérée en loi de finances pour 2007 de deux programmes antérieurement distincts:

- le programme « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;
- le programme « orientation et pilotage de la recherche », programme soutien ayant pour ambition de contribuer au pilotage de la politique publique de recherche et d'innovation mise en œuvre à travers les programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) dont le ministère chargé de la recherche est le chef de file.

Les crédits dédiés à la diffusion de la culture scientifique et technique sont ventilés par le ministère chargé de la recherche vers l'action en faveur des opérateurs de la culture scientifique et technique compte tenu de la proximité des objectifs poursuivis.

Modalités de ventilation

Les modalités de ventilation des crédits déversés à partir du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » sont conformes aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) exprimées dans son avis rendu en janvier 2006.

Les crédits de l'ANR sont déversés vers l'ensemble des programmes de recherche de la MIREs, au prorata du poids budgétaire de ces programmes. Cette méthode, préconisée par le CIAP pour les crédits de fonctionnement de l'agence, est appliquée à titre conservatoire à son budget d'intervention, imputé sur le programme à compter de 2008 (ce qui accroît notablement les déversements de l'espèce par rapport à ceux effectués dans le cadre du PLF et de la LFI 2007). Une méthode plus élaborée, construite sur les éléments de programmation scientifique de l'ANR, sera mise en œuvre dans le cadre de la présentation du PLF 2009.

COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS OBTENUS

La ventilation externe des crédits issus du programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » conduit à augmenter de 11,8% les crédits du programme « Recherche culturelle et culture scientifique », l'action « opérateurs de la culture scientifique et technique » bénéficiant d'environ 80% des crédits déversés.

L'action prépondérante du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » correspond aux opérateurs de la culture scientifique que sont la Cité des Sciences et de l'Industrie et le Palais de la découverte. L'action « Opérateurs de la culture scientifique du programme » représente en effet environ 70% des crédits du programme, et ce, avant comme après ventilations.

Pour les crédits ne relevant pas des opérateurs, il apparaît clairement que la recherche au ministère de la culture et de la communication se porte majoritairement sur les domaines relatifs au patrimoine. Ainsi, après ventilation, l'action « Recherche en faveur des patrimoines », pèse près d'un quart des crédits du programme (22,9%), contre 4,4% avant déversement. Les crédits relatifs à la création restent, quant à eux, minoritaires au sein du programme passant de 1,3% à 6,9% après ventilations.